Cadre réservé à l'Administration

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CRR DU SERVICE MOBILE MARITIME

(Certificat Restreint de Radiotéléphoniste du service mobile maritime)

(A remplir en majuscules et au stylo noir)

Civilité : M. ☐ Mme ☐

Nom :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) **:**

Date de naissance : **Département :**

Lieu de naissance :

Pays : **Nationalité :**

Adresse :

Code postal / Commune :

Pays :

Téléphone (contact dans la journée) **:** **Portable :**

Courriel :

Le cas échéant, prière d'inscrire le n° de dossier relatif à votre pré-inscription téléphonique :

Fait à ..... **le** **Signature :**

Constitution du dossier :

1. Ce bulletin d'inscription au CRR dûment complété
2. Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport ou du livret de famille
3. Deux photos récentes format identité 3,5 x 4,5 cm *(inscrire Nom et Prénom au verso)*
4. Votre règlement par chèque ou mandat cash de 78€ à l'ordre de « REGIE RECETTES MEFI MAISONS-ALFORT »

Selon la réglementation en vigueur, seuls les candidats ayant 16 ans révolus peuvent se présenter au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste

Les données personnelles transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative de tous dossiers relatifs aux certificats restreints de radiotéléphoniste (CRR) et aux agents en charge de l'organisation et du suivi des sessions du CRR maritime ou fluvial.
Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Gal de Gaulle 94700 Maisons-Alfort.
La conservation des données est de 70 ans maximum sauf le justificatif d'identité du candidat détruit dans les 3 ans à compter de sa réception.
Ce traitement repose sur votre consentement qui peut être retiré à tout moment. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@anfr.fr, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Seul le présent formulaire est pris en compte par l'ANFR

Edition Janvier 2019